



SYNTHESE

Le conseil municipal s'est réuni le 7 décembre 2012 sous la présidence de Monsieur RAILLARD Jean Luc.

Secrétaire : M. Albert SIVADE

Absent excusé : M. Daniel MASSET a donné pouvoir à M. Norbert AHLRICHS

I. ONF

Suite à diverses réunions qui ont eu lieu entre les représentants de l'ONF, certains conseillers municipaux et des personnes résidentes de nos 2 villages, il est de nouveau exposé le plan de gestion de la forêt communale de SEMOUTIERS MONTSAON. Monsieur le Maire souligne que tous les membres ayant participé aux diverses réunions ainsi que les membres du conseil municipal sont en possession de l'étude réalisée par les agents ONF.

Après discussion et vote le conseil municipal valide le projet ONF de gestion de la forêt communale pour la période 2012-2026.

Monsieur le Maire rappelle que les parcelles 13 et 14 feront l'objet en 2014 et en 2019 de coupe rase des pins et seront replantées en pin sylvestre.

Monsieur le Maire souligne également que les affouages seront distribuées dès que les travaux prévus seront effectués. A savoir : passage du gyrobroyeur afin que les affouagistes puissent accéder à leur lot aisément et rappelle que la commission des bois est constituée des personnes suivantes : M. GOYARD Jean Claude – M. BROUANT J. Louis – M. COLLIN J. Pierre et que ces personnes se tiennent à votre disposition afin de répondre à toutes les questions relatives à la gestion et l'exploitation de la forêt communale et aux affouages.

II. COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Il appartient au conseil municipal de se prononcer sur le changement du siège social de la Communauté d'Agglomération. A savoir : transfert du siège social 8 ruelle de Villiers à Chaumont à l'hôtel de ville place de la Concorde à Chaumont et de différer de nouveau la date de transfert de la collecte de traitement et revalorisation des déchets des ménages et déchets assimilés.

Le conseil municipal rejette à l'unanimité ces décisions.

III. C.N.A.S (Comité National d'Action Sociale)

Monsieur le Maire rappelle que ce sujet avait déjà été abordé lors d'une séance précédente. Après discussion le conseil municipal d'adhérer au CNAS pour les agents communaux à compter du 1^{er} janvier 2013.

Une réunion d'information relative à ce nouveau service aura lieu en mairie de Semoutiers vendredi 21 décembre à 10 h 30. cette réunion rassemblera les agents communaux, les représentants de la Mairie et l'animatrice du CNAS.

IV. FNGIR

Suite à une estimation émanant de la trésorerie, il apparaît que le montant affecté au FNGIR est inférieur au coût réel. Il convient de procéder à une régularisation comptable.

Article : 73923-14 = + 63 €

article : 61523 = - 63 €

V. PRIX DE L'EAU A MON TSAON

Monsieur le Maire délégué de Montsaon signale qu'il est impératif de prendre une délibération fixant le prix de l'eau (uniquement) et le prix du compteur. « le taux des diverses autres taxes n'est pas fixé par la commune »

Après discussion il est décidé à l'unanimité de fixer le prix de l'eau à 1.10 € et le prix du compteur à 23 €.

VI. PLATEFORME ECOLE

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal le devis relatif à la création d'une plateforme à proximité de l'école primaire afin de faciliter les sports pour les élèves.

Après discussion le conseil municipal valide le projet et donne pouvoir à Monsieur le Maire afin de solliciter les subventions auprès des autorités compétentes.

VII. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire fait le point sur divers sujets. A savoir :

- ⊗ Le lave vaisselle datant de la création de la cantine donne certains signes de fatigue. Un remplacement s'impose ;
- ⊗ Un représentant du syndicat d'électrification a vérifié le réseau d'éclairage public de nos 2 villages. De nombreux remplacements et travaux s'imposent. Divers devis devraient parvenir prochainement en mairie. Monsieur le Maire souligne que la municipalité est consciente de la gêne engendrée par ces problèmes mais ne peut intervenir sur le réseau public qu'avec l'aval du syndicat d'électrification.
- ⊗ La place de Montsaon (centre du village) sera prochainement dotée de l'éclairage public ;
- ⊗ L'armoire électrique située place de l'ancienne mare à Semoutiers (rue de Chaumont) gérant un tiers du village va être remplacée.
- ⊗ Les frais de scolarité relatifs aux élèves de Richebourg fréquentant nos classes ont été adressés dernièrement.
- ⊗ La permanence pour les inscriptions sur la liste électorale aura lieu le **lundi 31 décembre 2012 de 18 h 00 à 19 h 00.**

Vœux samedi 5 janvier 2013
à
19 heures.

- ✚ **Tout changement intervenant en cours d'année au niveau de la famille doit être signalé à la Mairie ;**
- ✚ **De plus tous nouveaux habitants de la commune sont cordialement invités à se faire connaître dès leur arrivée auprès de la permanence de la Mairie**

SECURITE
SECURITE

En période hivernale, pour des raisons de sécurité, il convient de passer par la route de Neuilly sur Suize pour se rendre à Chaumont plutôt que d'emprunter la vieille route de Chaumont.

En effet, cette dernière ne fait pas partie des routes prioritaires du conseil général, en matière de déneigement.



La Municipalité vous souhaite

de bonnes fêtes de fin d'année

